



# SERVICE ENfanCE- JEunesSE

## ACCUEILS PÉRISCOLAIRE: LE BOURG- KERENOC- ÎLE GRANDE

### PRÉSENTATION

La commune de Pleumeur-Bodou s'engage dans une politique éducative en faveur de l'enfance et la jeunesse. Celle-ci s'applique sur les temps extrascolaire et périscolaire et s'appuie sur deux axes importants:

- Le personnel communal dans les services suivants:  
Les accueils périscolaire - Le centre de loisirs - Les Restaurants municipaux

- La contractualisation avec différentes institutions qui accompagnent la démarche:  
Contrat éducatif local (CEL) avec la Direction de le Jeunesse et des Sports »  
Contra Temps Libre (CTL) avec la Caisse d'Allocation Familiale.

- 1- Le temps extrascolaire: le Mercredi, le week-end et les vacances.
- 2- Le temps périscolaire: avant, entre et juste après la classe.

Les accueils périscolaires sont désormais rattachés au service Enfance-Jeunesse, et déclarés chaque année comme accueil de loisirs auprès de la Direction Départemental de la Cohésion Sociale, donc soumis à l'organisation et la réglementation du ministère de tutelle.

Les objectifs éducatifs centrés sur l'enfant et développés dans les accueils sont les suivants:

1- Accueillir les enfants dans un cadre de confort, de sécurité physique et affective.  
espaces dédiés: repas/ activités/ devoir/repos

2- Faciliter l'acquisition progressive de son autonomie, développer son épanouissement personnel, lui permettre de s'enrichir dans l'expérience de la vie collective. Découvrir les richesses et les exigences de la vie en société.

Respecter les règles et s'épanouir a travers la vie collective  
S'entraider  
Créer des liens avec les enfants et les adultes

3- Promouvoir l'éducation à la santé, à l'hygiène, à la nutrition.

Application des règles d'hygiène quotidiennes:

Se laver les mains, passer aux toilettes...

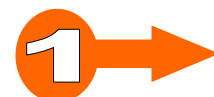
Apprendre à bien manger, équilibré et varié

4- Maintenir le dialogue permanent entre : la famille/ l'enfant/ l'équipe pédagogique

Echanger lors des temps d'accueil et de départ

Tenir à jour le dossier d'inscription

**L'accueil périscolaire est un lieu dans lequel l'équipe d'animation assure un travail éducatif. Le fonctionnement de l'accueil s'inscrit dans la réflexion de la politique éducative menée sur la commune pour l'ensemble des temps d'accueils péri et extrascolaire.**



P  
R  
O  
J  
E  
T  
E  
D  
U  
C  
A  
T  
I  
F



# SERVICE ENfanCE- JEunesSE

**ACCUEILS PÉRISCOLAIRE:  
LE BOURG– KERENOC– ÎLE GRANDE**

## PRÉSENTATION

Le projet pédagogique permet de préciser concrètement comment mettre en œuvre le projet éducatif. Il définit l'organisation d'accueil des enfants, le fonctionnement des activités et de la vie quotidienne.

## ACCUEIL et INSCRIPTIONS

### 1– Les enfants accueillis

Les enfants doivent être scolarisés dans une des écoles publique de Pleumeur-Bodou (Le bourg, Kéréroc et l'Île Grande), en maternelle ou primaire.

### 2– Modalités d'inscription

Le responsable légal de l'enfant doit remplir un dossier d'inscription comprenant une fiche d'inscription et une fiche sanitaire de liaison. Ce dossier d'inscription peut-être retiré en cours d'année auprès des équipe de garderie, ainsi qu'en mairie de Pleumeur-Bodou.

Par ailleurs, les pièces annexes obligatoires suivantes sont à joindre à ce dossier d'inscription:

- Attestation d'assurance extrascolaire couvrant l'enfant (responsabilité civile)
- Photocopie du livret de famille

Le dossier d'inscription dûment rempli et complet doit être remis à l'équipe pédagogique de la garderie, au plus tard le jour de la première garde, ou déposé en mairie de Pleumeur-Bodou.

En cours d'année scolaire, toute modification concernant les renseignements du dossier devra être signalée auprès de l'équipe pédagogique de la garderie afin d'en faire une mise à jour.

Une fois le dossier d'inscription complet, une attestation d'inscription pour l'année scolaire en cours sera délivrée au représentant légal de l'enfant.

### 3– Tarifs/ paiement

Les tarifs pour l'année scolaire 2011- 2012 sont les suivants:

- Le matin: 1.31 €
- Le soir: 1.55 €

Le paiement se fait tous les mois, au service comptabilité de la mairie de Pleumeur-Bodou.

P  
R  
O  
J  
E  
T  
P  
E  
D  
A  
G  
O  
G  
I  
Q  
U  
E



## FONCTIONNEMENT

### 1– Les locaux

a) la garderie du bourg: elle se trouve à la maison de l'enfance. Route de Trébeurden.

espace goûter/ activités/ jeux  
espace de jeux extérieurs

b) la garderie de Kérénoc: elle se situe au centre social de Kérénoc, dans la grande salle du rez de chaussée.

espace goûter/ activités/ jeux  
espace de jeux extérieurs

c) la garderie de l'Île Grande: elle est à l'école maternelle de l'Île Grande.

espace goûter/ activités/ jeux  
espace de jeux extérieurs

### 2– Les horaires

L'accueil périscolaire est ouvert aux heures suivantes:

Le matin: 7 h 30 à 8 h 50 (fin de l'accueil et début de la classe)

Le soir: 16 h 30 à 18 h 30 (début de l'accueil dès la fin de la classe)

**Le soir, les enfants ne peuvent être retirés que par les représentants légaux, le ou les personnes mentionnées dans le dossier d'inscription.**

### 3– Respect des horaires

Non respect des horaires d'ouverture et de fermeture de l'accueil:

Dans le cas de retards répétitifs, le directeur fera suivre un courrier aux parents ou s'entretiendra avec ces derniers.

Retard ou non paiement de règlement mensuel:

Dans le cas d'un retard de règlement mensuel sans raison majeure, le service comptabilité adressera au responsable de l'enfant un rappel. En cas de persistance, un titre sera envoyé par la trésorerie.

### 4– Hygiène/ santé

Goûter

Le soir: Dès leur arrivée à l'accueil, les enfants se lavent les mains puis s'installent pour prendre le goûter. D'une journée à l'autre, l'équipe pédagogique ( avec l'aide du cuisinier ) veillera à varier la composition du goûter.

Soins médicaux

L'équipe pédagogique prendra le cas échéant, toute mesure rendue nécessaire par l'état de santé de l'enfant (responsable légal prévenu, appel du médecin ou des urgences).



## 5- Le personnel

- **Le directeur**, chargé de la coordination du personnel d'animation, de la gestion administrative et du suivi pédagogique de toute l'équipe. Il assure la cohérence du fonctionnement du centre en lien avec le projet éducatif et pédagogique. Il est responsable de l'hygiène et de la sécurité des enfants. Il respecte et contrôle la législation en vigueur.

Le directeur assure également les relations avec les parents, informe, écoute, rassure et si besoin convoque les parents en cas d'attitude incorrecte de l'enfant.

Le directeur assure un passage régulier dans les accueils périscolaires afin de rencontrer les enfants et l'équipe d'animation. Il se tient informé du fonctionnement et des demandes du personnel.

- **Les animatrices**, assurent l'encadrement, organisent les activités en lien avec le projet pédagogique, et affirment leur rôle éducatif auprès des enfants.

Les animatrices sont responsables des enfants pendant les heures d'ouverture de la garderie. Leur responsabilité s'arrête dès que l'enfant est repris en charge par le représentant légal ou toute autre personne autorisée à reprendre l'enfant.

Les animatrices se doivent de prévenir le directeur de tout incident (comportement, blessure...)

- **Les stagiaires**, en formation BAFA ou autre, peuvent le cas échéant, après rencontre et accord du directeur, effectuer leur stage au sein des accueils.

### ACTIVITÉS

Une fois la collation et le goûter pris, les enfants peuvent participer à différentes activités:

La lecture: un espace est aménagé avec une petite bibliothèque.

Les jeux: l'équipe propose des jeux d'extérieur ou jeux de société.

Repos: un espace calme est aménagé pour la détente des enfants.

Ateliers: les animatrices peuvent mettre en place des ateliers à thème.

Devoir: Les enfants pourront commencer leurs devoirs, mais il n'est pas de la responsabilité des animatrices d'assurer les devoirs des enfants.

### RÉPERTOIRE

Responsable:

M. Gwen STAEDTSBADER

02 96 23 92 75- 06 13 66 41 83

Mail: [plaje.pleumeurbodou@gmail.com](mailto:plaje.pleumeurbodou@gmail.com)

Garderie du bourg:	Route de Trébeurden.	02 96 23 93 30
Équipe d'animation:	Mme Chantal LE MANCHEC Mme Jeanne ISAAC Mme Gwenaëlle VORIMORE	
Garderie de Kéréroc:	Centre social de Kéréroc.	02 96 23 42 11
Équipe d'animation:	Mme Yveline OMNES Mme Christine LATOUCHE	
Garderie de l'Île Grande:	Ecole maternelle de l'Île Grande.	02 96 91 92 52
Équipe d'animation:	Mme Patricia LE SAINT Mme Catherine HUET	06 25 53 11 24 06 26 53 75 41